



## AU CCSE du 12 octobre 2020

Les élus CCSE étaient convoqués ce lundi 12 octobre à 8h30 concernant les transformations envisagées chez Renault SAS.

L'ordre du jour était le suivant :

- **Introduction relative aux évolutions de l'entreprise** par M. Faton, Directeur de l'organisation

- **Information relative à l'ouverture d'une négociation sur la transformation des compétences des fonctions globales Renault SAS.**

■ M. Faton a présenté les évolutions d'organisation sur les fonctions :

- Ressources humaines
- Fonction ingénierie

On constate la mise en place de la nouvelle organisation par marque du Groupe avec des fonctions supports transversales en remplacement de l'organisation par région géographique.

M. Fleury et Mme Loiseau ont dévoilé l'outil qu'ils allaient utiliser pour supprimer les postes. Ils avaient 4 possibilités :

- L'activité partielle longue durée, accord métallurgie ARME
- Plan de Rupture Volontaire (PRV 2008 / 2009 chez Renault)
- Rupture Conventionnelle Collective (RCC)
- Départs Anticipés

Le choix de la direction s'est porté sur la RCC, dispositif issu des ordonnances travail de 2017 (code du travail 1327-19-3).

**Ces dispositions permettent à la direction d'être libre dans le cadre de l'accord qui doit être validé par la signature d'organisations syndicales représentant plus de 50% aux élections professionnelles.**

Pour des reconversions dans ou hors entreprise, ils utiliseront les dispositions conventionnelles ARME.

Cela apparaîtra dans un second temps lors d'une discussion sur un accord plus global de type GPEC.

■ Dès demain le 13 octobre 2020 les organisations syndicales négocieront l'accord RCC en particulier sur le périmètre :

- Renault SAS : - **4600 postes**
- Fonction globale et ingénierie : - **2500 postes**

A l'origine, la convocation de la négociation du 13 octobre portait sur l'ingénierie et le tertiaire. La direction a décidé d'accélérer le mouvement à la demande de Messieurs De Meo et Le Borgne.

Elle a toujours l'intention de soumettre les OS au seul rôle d'accompagnement.

**La CGT s'y est fortement opposée.**

FO considère que le plan d'économie est indispensable et nécessaire et il faut aller vite.

La CGC considère le plan d'économie indispensable et nécessaire. Ce plan ne sera pas suffisant et demande l'ouverture de négociations pour la suite de décroissance des effectifs.

La CFDT considère que le terme «accompagnement» n'est pas approprié. Elle demande un accord de méthode, mais ne sait pas dans quel but, la direction ayant déjà acté.

